
Adresse du conseil général de la commune de Montbart (Côte-d'Or) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal et envoie des dons, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Montbart (Côte-d'Or) qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal et envoie des dons, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25652_t1_0331_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

4

Le président du district de Nogent-le-Républicain (1) annonce que les citoyens du canton de Frazé ont remis en don patriotique 180 chemises, 69 draps, et 275 livres en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

5

Le conseil-général de la commune de Montbart, département de la Côte-d'Or, applaudit à l'énergie de la Convention et à la sagesse du décret du 18 floréal. Sa contribution foncière de 1793 est en plein recouvrement. Elle a versé au magasin du district 12 quintaux 17 livres de salpêtre.

Mention honorable insertion au bulletin (3).

[Montbart, 8 prair. II] (4).

« Représentants,

La Commune de Montbart, en conseil général, en applaudissant de nouveau à votre active surveillance et à vos glorieux travaux qui ont anéantis les ennemis intérieurs de la république, et démontré à l'étranger ce qu'il doit attendre de votre Sagesse et de votre énergie sur ses attentats contre notre liberté, vous rend de sincères et respectueux hommages, de la déclaration solennel, faite pas votre décret du 18 Floréal, de la reconnaissance de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme, dont la masse pure de la nation n'a jamais douté un seul instant; cette déclaration est une réponse victorieuse aux calomnies propagées par les ennemis de notre liberté et de l'égalité, en même tems qu'elle fait a jamais rentrer dans le néant les superstitions religieuses, qui souillaient depuis de nombreux siècles le sol français. Elle est aussy une leçon lumineuse aux peuples soumis à la verge du despotisme, de faire de généreux efforts pour se dépouiller des chaînes politiques et religieuses dont ils sont enlassés.

Représentants, l'esprit public est essentiellement bon dans cette commune, elle est fondée à se rendre cette justice; quoy que faible en moyens pécuniaires la contribution foncière de 1793 y est en plein recouvrement, elle ne vous fera pas une nouvelle énumération de ses nombreux enfans (relativement à la population) qui se sont dévoués à la défense de la patrie et dès dons qu'elle a offert sur son autel, pris sur son stric nécessaire, elle n'a écouté et n'écouterà jamais que son ardent amour pour le salut de la patrie.

(1) Eure-et-Loir.

(2) P.V., XL, 337. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t); J. Sablier, n° 1413.

(3) P.V., XL, 337. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t) et 17 mess. (2^e suppl^t).

(4) C 308, pl. 1198, p. 4.

Le zèle le plus actif et le plus pur, dont la commune de Montbard est animée dès l'aurore de la révolution, au moment de la manifestation de la volonté nationale, à mis l'extraction et la fabrication du salpêtre en pleine activité, elle a versé jusqu'à ce jour de cette matière précieuse, aux magasins du district de Semur, 12 quintaux 17 livres. Ses chaudières vont leur train, et n'auront d'autre arrêt de leur activité, que celui nécessité par les travaux prochain des abondantes récoltes en tout genre, que la nature bienfaisante offre à notre espérance, pour en reprendre, sans autres délais, la continuation, jusqu'à la fin du lessivage total des terres salpêtrées de son canton.

BERNARD, LAUBIN, BOULLAUD, LAVERNE, DRONARD, BRÉON, NOIROT [et 5 signatures illisibles].

6

La société républicaine de Louhans, département de Saone-et-Loire, a armé, monté et équipé un cavalier qui se rend à son poste avec celui que la commune a fourni. Elle applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Louhans, s.d.] (2).

« Citoyens représentants

Tandis que vous donnés au peuple français, des loix qui feront son vrai bonheur; notre société ne cesse de deployer son zèle pour l'amour de la patrie et la destruction des tyrans et des traîtres; elle vient de choisir dans son sein un cavalier qu'elle a armé, équipé et monté à ses frais.

Déjà ce cavalier jacobin est en route avec celui qu'a monté et équipé notre commune, pour aller joindre leurs braves frères d'armes; sans doute ils seront victorieux puisqu'ils sont jacobins.

Nôtre Société ne se bornera pas à vous annoncer citoyens représentants le départ de ce cavalier.

A la séance ou elle a entendu la lecture de votre décret du 18 floreal, par lequel le peuple français reconnoit l'Être suprême et l'immortalité de l'âme; tous les cœurs ont été pénétrés de ces principes, nous venons vous en offrir toute notre gratitude et notre juste reconnaissance.

Continués, citoyens représentants, vos glorieux travaux; demeurés au poste honorable, que le peuple français vous a si justement confié; et bientôt le vaisseau de la République qui est votre ouvrage arrivera au port, malgré tous les orages.

Oui, citoyens représentants. Les fractions seront anéanties, leurs auteurs punis, la République affermie, et le peuple français sera victorieux et heureux.

(1) P.V., XL, 337. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t) et 17 mess. (2^e suppl^t).

(2) C 309, pl. 1206, p. 23; J. Sablier, n° 1413; J. Fr., n° 646; Ann. R.F., n° 214.